

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

REUNION PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H30'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 30 janvier 2020 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Gouverneur, Mme Sandrina GAILLARD et M. Claude KLENKENBERG.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA. – Luc NAVET est là.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE.- M. NEUMANN est excusé.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ.- MM. LEONARD, DECERF et KLENKENBERG comme vous l'avez dit.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- M. Jean-Denis LEJEUNE est excusé. M. ERNST arrivera en retard.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de M. le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité.

Je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique se tiendra une séance à huis clos qui portera sur une question d'actualité et sur deux dossiers.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2019. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2019).

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Questions d'actualité

Document 19-20/A14 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux actions de sensibilisation et de prévention en vue de l'arrivée de la 5G.

Document 19-20/A15 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la Route Européenne d'Artagnan.

Document 19-20/A16 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'ouverture d'appels d'offre de marchés publics à des partenaires de proximité.

Document 19-20/A17 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au subside octroyé à la Clinique Reine Astrid de Malmédy.

M. LE PRESIDENT. – Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte cinq points dont un sera examiné à huis clos.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

Pour la première question référencée 19-20/A14, je donne la parole à M. Marc DELREZ.

M. DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président.

Le 25 janvier dernier, dans le cadre de la journée mondiale contre le déploiement de la 5G, des milliers de personnes ont manifesté, à Bruxelles et partout ailleurs dans le monde, pour sensibiliser aux dangers pour la santé publique entraînés par cette technologie qu'il serait erroné de considérer comme une simple et banale extension de la 4G que nous connaissons.

En effet, le passage à la 5ème génération des normes de la téléphonie mobile demande un changement de paradigme par rapport au contexte actuel, pour différentes raisons techniques dont les plus importantes sont brièvement exposées ci-dessous.

Afin d'assurer l'interconnexion permanente des humains avec les animaux et les objets – le fameux internet des objets, il serait nécessaire de placer 50.000 satellites en orbite basse, soit 25 fois plus qu'il n'y en a aujourd'hui, avec tout ce que cela signifie en termes de dégâts causés à la couche d'ozone et de pollution par hydrocarbures.

En créant un brouillard électromagnétique permanent tout autour de la terre, ces satellites seraient susceptibles de perturber l'environnement électromagnétique naturel de la Terre, grâce auquel la vie a pu se développer sur notre planète.

Outre le fait que le nombre d'antennes serait multiplié par 5, il s'agirait d'antennes à balayage électronique d'un type nouveau, créant des faisceaux d'ondes focalisés, et dont certaines devraient être placées à l'intérieur des bâtiments. Les limites d'exposition prescrites seraient dès lors dépassées par endroits, y compris quand il s'agit des normes pourtant très laxistes recommandées par les milieux industriels eux-mêmes.

La 5G utilise toutes les fréquences déjà en usage précédemment comme pour la 4G mais aussi des ondes millimétriques de haute énergie au-delà de 5 GHz et jusqu'à 100 GHz, qui sont susceptibles d'impacter fortement la vie des insectes mais aussi la santé humaine, surtout pour les enfants et les embryons, qui ont sont plus sensibles. Parmi les risques de dommages à la santé qui ont été identifiés, il y aurait des problèmes de lésions de l'ADN cellulaire et donc des modifications génétiques, des cancers, des problèmes d'infertilité, de troubles cardiaques, et de troubles neurologiques notamment la dépression et l'autisme.

A présent que la Province de Liège s'est dotée d'une résolution déclarant l'urgence climatique, le groupe PTB estime qu'il serait cohérent qu'elle signe également l'appel international demandant l'arrêt du déploiement de la 5G sur Terre et dans l'espace, qui sera adressé à l'ONU, à l'OMS, à l'Union européenne, au Conseil de l'Europe, et aux gouvernements de tous les pays.

Aussi, dès lors que les questions de prévention en matière de santé publique font partie de ses compétences spécifiques, nous aimerions que la Province de Liège puisse continuer à instruire ce dossier sous cet angle particulier, en mandatant une étude publique sur les risques

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

sanitaires liés au déploiement de la 5G, laquelle devrait donner lieu, enfin, à une action de sensibilisation, notamment sous la forme de conférences à l'attention de la population.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Conseiller provincial. Madame la Députée provinciale – Vice-présidente Katty FIRQUET, je vous invite à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente (à la tribune). – Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseiller, Chers Collègues,

Ces derniers mois, le débat autour du déploiement de la 5^{ème} génération de standards pour la téléphonie mobile plus communément appelée 5G est largement relayé dans les médias. Ce débat oscille entre deux extrêmes, celui de la banalisation et celui d'un discours des plus alarmistes. Nous, M. Delrez, nous sommes des adeptes de la mesure, de la position raisonnée et étayée par des bases scientifiques solides.

Dans la Déclaration de Politique générale provinciale, le bien – être des citoyens est placé au cœur de toutes les préoccupations. Dès lors vous imaginez bien que le déploiement de la 5G, ses avantages économiques et sociaux mais aussi ses aspects environnementaux et sanitaires retiennent toute notre attention.

A la lecture de votre question, je relève plusieurs éléments.

Vous réclamez que la Province de Liège signe l'appel international demandant l'arrêt du déploiement de la 5G sur terre et dans l'espace.

Savez-vous qui en est l'auteur ? Question ?

M. DELREZ, Conseiller provincial (de son banc). - ... (inaudible).

Mme FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente (à la tribune). – M. FIRSTENBERG, un activiste américain qui combat la technologie sans fil. A titre d'exemple, en 2010, il a réclamé plus de 500.000 dollars à son voisin qui refusait d'éteindre son téléphone portable et d'autres appareils électriques sous prétexte qu'il ne pouvait pas dormir et était devenu SDF.

La justice américaine, aussi singulière, on le sait, qu'elle puisse être, ne l'a pas suivi. Grâce, à qui à quoi, aux réseaux sociaux...qui utilisent les réseaux sans fil... quelle ironie me direz-vous... cet appel a pu être relayé à gogo par ces fameux réseaux sociaux.

Rassurez-vous M. DELREZ, nul besoin d'adhérer à ce genre d'initiatives pour rendre la Province de Liège attentive au bien-être de tous !

Vous parlez ensuite de la nécessité de mandater une étude publique sur les risques sanitaires de la 5G et vous demandez également une sensibilisation de la population par des conférences. Tout un programme !

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

Votre formation politique étant présente, tant dans l'hémicycle fédéral que dans le régional, nul doute que vous savez que le fédéral est compétent pour déployer le réseau et vendre les ondes aux différents opérateurs alors que la Région wallonne est, elle, compétente pour fixer les normes d'émission.

Nul doute également que vous avez pris connaissance des nombreuses, très nombreuses, questions parlementaires déjà déposées, lesquelles ont déjà induit plusieurs réponses... d'où mon étonnement de vous voir aborder le sujet de la 5G de la sorte au sein de notre assemblée.

La dernière question parlementaire, déposée au parlement wallon par Madame Marie-Martine SCHYNS en date du 2 janvier dernier, a suscité une réponse particulièrement éclairante de la part du Ministre Willy BORSU, si vous le souhaitez, je peux vous en fournir les références. Mais en attendant, je vais vous en faire un bref résumé : « la déclaration de politique régionale, MR-PS-Ecolo, se positionne en faveur du déploiement de la 5G... déploiement qui ne peut toutefois se réaliser », et je cite, « sans prendre les précautions qui s'imposent sur le plan environnemental et sous l'angle de la santé publique ».

Au niveau européen, la Wallonie défendra l'adoption d'une norme commune aux états membres compatible avec les recommandations de l'OMS et dans le respect du principe de précaution.

La situation particulière des personnes électro sensibles sera également prise en compte, notamment par la préservation de lieux protégés.

Un groupe d'experts sera prochainement mandaté pour suivre tous ces aspects. La prise en compte de données scientifiques, existantes, ou à collecter, fera partie intégrante de leur mission. Alors M. DELREZ, j'ai envie de vous dire, ne nous dispersons pas et à chacun son travail et ses compétences.

Par contre, et là, je vous rejoins, une des missions du Département Santé de la Province de Liège est bien l'information, la sensibilisation et la prévention.

Ce département, je le pense et j'en suis même convaincue, a une longue tradition de sensibilisation de la population sur des thématiques parfois très controversées. Je leur laisse le soin, avec tout le professionnalisme que je leur reconnais de déterminer la nécessité ou pas de sensibiliser la population, le meilleur moment pour le faire, l'outil à utiliser que ce soit des conférences ou autres mais aussi et surtout... les aspects scientifiques reconnus de tous sur lesquels se reposer.

Je peux même vous assurer, et ce n'est pas mon collègue André DENIS qui me contredira, qu'il travaillera de concert avec le service Environnement au bénéfice du bien-être de tous.

Je vous remercie pour votre attention.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame la Députée provinciale – Vice-présidente. J'ouvre la discussion générale. Je vous rappelle que vous pouvez intervenir pendant 2 minutes maximum. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

M. LE PRESIDENT. - Pour la deuxième question référencée 19-20/A15, je donne la parole à M. Irwin GUCKEL.

M. GUCKEL, Premier Secrétaire (à la tribune).- Merci M. le Président, M. le Député MEUREAU, M. le Président,

La Province de Liège est un acteur structurant du tourisme. Elle vise notamment à soutenir l'essor du tourisme en étroite collaboration avec les Maisons du Tourisme les syndicats d'Initiative et les Office touristiques. La contribution au développement d'infrastructures à destination touristique constitue également une mission essentielle de notre Province.

La Route Européenne d'Artagnan traverse une partie significative de notre territoire. Elle s'est développée en étroite collaboration avec les nombreuses Communes concernées et les Maisons du Tourisme qui les représentent.

Cette Route qui relie Lupiac en France à Maastricht aux Pays-Bas en suivant la ligne de vie de ce personnage historique traverse également toute la Wallonie. Favorisant un tourisme équestre et la mobilité douce, cette Route Européenne s'intègre harmonieusement aux objectifs définis pour le développement de nos outils touristiques.

Ayant pour objectif d'obtenir la reconnaissance d'Itinéraire Culturel Européen en 2020 l'Association Européenne d'Artagnan deviendra un partenaire structurel du Tourisme en Wallonie et en province de Liège puisque, en effet, nous nous trouvons à l'extrémité d'un périple de plus de 1000 km accessible par 3 routes distinctes : Route Royale, Route de Madame et Route Waterloo.

Vous avez récemment accueilli les représentants de l'Association Européenne d'Artagnan et pris connaissance de leurs intentions de développer des liens étroits avec notre Province ayant la volonté de s'ancre durablement dans le tissu touristique de notre région.

L'obtention du statut d'Itinéraire Culturel Européen implique également des tisser des liens avec de Hauts Lieux Culturels. J'associe à cette question Monsieur le Député provincial-Président. Vous avez-vous aussi entendu les représentants de l'association et entamé la réflexion sur l'opportunité de développer une synergie européenne autour de la mobilité douce, du cheval et des nouveaux outils ou métiers touristiques susceptibles de se développer au sein de l'Euregio Meuse-Rhin et des cavaliers drainés par la Route.

L'attente des cavaliers, de propriétaires de gîtes, des professionnels du tourisme et du monde équestre constitue un terreau favorable à la mise en place d'un axe stratégique Tourisme équestre au sein de notre Fédération du Tourisme. Nous disposons également sur notre territoire d'acteurs privilégiés pour dynamiser cet axe de développement. Je pense plus particulièrement à La Reid et au Cluster Wallon Equisfair installé depuis peu à Vielsalm.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

Convaincu que vous aurez également perçu l'intérêt pour notre Province de faciliter l'intégration de la Route Européenne d'Artagnan sur notre territoire, pourriez-vous développer les axes stratégiques et les collaborations susceptibles de se développer en association avec les représentants de la Route ?

D'avance, je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Premier Secrétaire. J'invite M. Robert MEUREAU, Député provincial, à la tribune pour les réponses du Collège provincial à cette question.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune). - Merci M. le Président. Madame la Directrice générale provinciale, chers Collègues.

M. le Conseiller provincial, Cher Irwin, je vais quand même te vouvoyer... Vous m'interrogez sur les collaborations que la Province de Liège entend entreprendre avec l'Association Européenne de la Route d'Artagnan dans le cadre de la mise en place de cette première route équestre européenne.

S'il est vrai que ce personnage emblématique est toujours bien vivant dans la mémoire de nos contemporains grâce à son image de héros de cape et d'épée qui est entretenue par une importante bibliographie et filmographie mettant en valeur les qualités du gentilhomme de l'époque, il n'en reste pas moins que pour bon nombre, la Route d'Artagnan peut ne pas évoquer grand-chose. Je me permettrai donc, M. le Conseiller de rappeler le contexte de ce projet.

Suivant les diverses pérégrinations du célèbre mousquetaire, la « Route Européenne d'Artagnan » relie Lupaca, son lieu de naissance, à Maastricht et inversement bien entendu, avec des extensions vers l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Elle a pour vocation d'entretenir sa mémoire et ainsi d'établir un lien fort entre les différents territoires traversés à cheval, en attelage, voire à pied ou encore en vélo.

Il s'agit donc bel et bien de tourisme doux, lequel figure en haut de la liste des thématiques porteuses défendues par la Fédération du Tourisme de la Province de Liège. Il n'est pas nécessaire, je pense, de rappeler l'implication provinciale dans la création du réseau cyclotouristique en points-nœuds connecté aux régions voisines, ni dans le développement du tourisme fluvial et des plans d'eaux...

Mais revenons-en à votre question M. le Conseiller. Quels sont les axes stratégiques poursuivis dans ce cadre et quelles sont les collaborations à développer avec ladite association ?

Tout d'abord, pour ce qui concerne la Fédération du Tourisme, sachez que nous soutenons totalement ce projet, je l'espère, d'Itinéraire Culturel Européen. Compter sur notre territoire de tels circuits représente une réelle plus-value en termes d'attractivité, tant ceux-ci sont convoités par les nombreux touristes itinérants. Si nous avons des sentiers de grandes randonnées ou encore le circuit de Saint-Jacques de Compostelle, un premier circuit équestre sera indubitablement un atout non négligeable.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

Jusqu'à présent, l'implication provinciale, au travers la FTPL, est exclusivement en ressources humaines. En effet, l'Association Européenne de la Route d'Artagnan, nous a contacté via son représentant pour la Wallonie, M. Eric Dykmans, afin de coordonner la remontée d'informations à portée touristique le long des tracés de ladite route.

La FTPL joue donc depuis lors un rôle de coordinatrice dans ce dossier pour tout ce qui touche au territoire provincial. Nous sommes donc en relation avec l'Association et les Maisons du Tourisme concernées par la route d'Artagnan, à savoir celle du Pays d'Ourthe Vesdre Amblève, celle du Pays de Herve, et enfin celle du Pays de Liège. Il s'agit de transmettre toutes les données touristiques et techniques telles les coordonnées des maréchaux ferrants, les vétérinaires, les gîtes à proximité de manèges pour chevaux, les attractions à moins de 3 km, par exemples. Nous allons bien évidemment nous assurer que la remontée des informations pertinentes via les Maisons du Tourisme concernées se poursuive.

Nous pouvons en outre aider l'Association à entrer en contact avec certaines communes ou d'autres organismes, notamment avec les autres Fédérations touristiques wallonnes concernées, mais aussi sur le plan européen, je pense par exemple au niveau eurégional, présidé actuellement par notre Député – Président, Luc GILLARD, à l'homologue de notre Fédération de l'autre côté de la frontière néerlandaise, le VVV Zuid Limburg. Ces contacts peuvent sans doute donner un coup d'accélérateur au projet.

Vous évoquiez l'éventuelle implication de l'Institut à La Reid et les liens à tisser avec les hauts lieux culturels, domaines relevant de la compétence de mes Collègues, je viens de le dire, Luc GILLARD et Muriel BRODURE-WILLAIN. Il va de soi que la Fédération du Tourisme peut jouer les entremetteurs, en tout bien tout honneur, et favoriser les échanges.

Sachez déjà que du côté de l'enseignement provincial, il faut noter que le Centre agronomique de la Reid développe notamment une importante formation aux métiers du cheval. A cet égard, plus particulièrement, relevons que la mobilité douce au moyen du, certains disent, meilleur ami de l'homme est l'une des possibilités de l'usage de la Route d'Artagnan.

Il se fait que cette Route d'Artagnan comporte aussi des itinéraires bis, vous en avez parlé, dont deux tracés - à l'Est venant de Bouillon et à l'Ouest venant de Péruwelz - passant à proximité de la Reid.

Il serait donc envisageable que l'une ou l'autre activité ponctuelle proposée par tel ou tel organisateur puisse trouver un écho favorable du côté de notre centre agronomique.

L'Enseignement provincial est donc à disposition pour étudier toute piste possible de collaboration ponctuelle.

Enfin, dans le cadre de notre mission d'animation de territoire, organiser des séances d'informations et de sensibilisation à destination des prestataires touristiques peut à coup sûr vous aider à faire grandir le réseau de partenaires du projet et améliorer qualitativement l'offre à proposer aux futurs usagers de la Route d'Artagnan. En effet, accueillir des cavaliers nécessite un équipement particulier, il faut donc bien connaître les implications pour éviter tout

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

désagrément ou encore toute déception au niveau de la clientèle et dans l'attente de cette réalisation un peu plus concrète, je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Député. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, nous pouvons donc passer à la troisième question.

Pour la troisième question référencée 19-20/A16, je donne la parole à Mme Nicole MARECHAL. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MARECHAL, Conseillère provinciale (à la tribune). - Merci M. le Président, chers Collègues,

Cette question concerne tous les départements provinciaux, c'est pourquoi je la pose au Président du Collège M. Luc GILLARD.

Au mois de décembre, nous avons tous assisté à des CA et des AG d'organismes divers où nous représentons la Province. Nous y avons essentiellement étudié et voté les budgets de ces organismes. A cette occasion, nous étions en fait en réunion du Centre Local de Promotion de la Santé, un organisme qui est cher à mon cœur et à celui de Mme FIRQUET.

Lors d'une de ces réunions, j'ai remarqué qu'un poste budgétaire avait beaucoup augmenté, particulièrement au vu du budget modeste de l'institution, celui de l'achat d'une photocopieuse.

Je me suis alors demandé s'il ne serait pas possible d'ouvrir nos appels d'offres de marchés publics à certains de ces partenaires de la Province.

Depuis ma question, j'ai appris à la quatrième Commission à laquelle à laquelle j'ai assisté avec beaucoup d'intérêt d'ailleurs... Je me suis rendue compte qu'il y avait une centrale d'achats et qu'il était possible de s'associer. Maintenant, je ne sais pas qu'elles sont les formalités pour s'y associer à qui c'est ouvert et jusqu'où et comment on fait la publicité de cette possibilité.

Je me dis qu'en tout cas, ce serait une action win-win tant pour la Province que pour les organismes si on leur donnait la possibilité parfois, lorsqu'ils ont un achat plus important, plus conséquent à faire de pouvoir se joindre à la Province. Win-Win parce que si on doit acheter 15 photocopieuses au lieu de 10 dans un département de la Province, cela coûtera moins cher aussi pour la Province, ce ne sera pas un subside, ils paieront mais cela leur permettra eux aussi une économie d'échelle.

Peut-être que cette possibilité existe déjà. Il y a évidemment une série d'organismes qui n'en ont pas besoin, les intercommunales, elles ont le personnel, elles ont les ressources, je crois qu'elles peuvent faire front à cela. Elles ont d'autres possibilités qui leur sont aussi ouvertes mais pour toutes ces associations, elles sont très nombreuses, avec qui la Province travaille, je me dis que la réflexion pourrait être ouverte mais vous allez peut-être me dire que cela existe déjà, auquel cas vous ferez de moi une femme heureuse.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

Je vous remercie d'avance de votre réponse à cette question.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame la Conseillère provinciale. M. le Député provincial Robert MEUREAU, je vous invite à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question qui j'espère vous rendra heureuse...

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune). - Merci M. le Président, Chers Collègues, Mme la Conseillère,

Croyez bien que c'est en équipe que nous répondons, le Député-Président m'a chargé de la réponse parce qu'à la fois c'est transversal et à la fois c'est les marchés publics dont j'ai la charge. Voilà donc pourquoi c'est moi qui répond mais n'importe quel autre membre du Collège dirait la même chose que moi sans quoi nous aurions de sérieux problèmes.

Vous interrogez le Collège sur l'opportunité d'ouvrir nos appels d'offres de marchés publics aux partenaires de la Province.

Si vous me le permettez, je vous répondrai en deux temps : tout d'abord, mais vous venez de le dire... La préoccupation légitime d'ouvrir nos marchés publics aux partenaires de la Province a en réalité déjà été rencontrée.

C'est ainsi qu'une première centrale de marchés a été créée dès 2013. Son concept a été légèrement revu ensuite, en 2018, et ce afin de suivre l'évolution de la législation en matière de marchés publics.

Les partenaires de la Province de Liège ont ainsi été sollicités en vue de leur adhésion à la centrale d'achat provinciale. Comment ? On a écrit à tous les Bourgmestres, à tous les Collègues, on leur a demandé de retourner vers tous les organismes satellites parce qu'autrement il est impossible de s'adresser à l'ensemble... qui sait dans quelle mesure cela peut se faire.

S'il y a un message à faire passer, je retiens ça, c'est de rendre cela plus public à l'intérieur d'un public plus ciblé au départ quand même le public communal mais qui va les inciter à aller vers les ASBL ce qui a déjà été fait à travers des courriers et des mails mais cela peut s'étendre voire se répéter. La suggestion est prise.

A ce jour, notre centrale d'achat compte ainsi pas moins de 265 adhérents à notre démarche, dont 27 ASBL.

Il y a actuellement plus d'une vingtaine de marchés qui sont accessibles aux adhérents de la centrale d'achat provinciale, et le catalogue s'étoffe chaque année.

Les avantages sont nombreux et vous vous en doutez puisque c'est à travers ceux-là que vous nous interrogez à juste titre.

La réduction du travail administratif, dès lors que le recours à une centrale d'achats dispense les adhérents d'organiser eux-mêmes des procédures de marchés publics fatalement si les volumes d'achats sont plus avantageux, et ce grâce à des volumes d'achats plus

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

importants ; ou encore le bénéfice de pouvoir recourir aux compétences parce qu'il y a des choses très spécifiques ainsi qu'à l'expérience du pouvoir adjudicateur qui a organisé la centrale d'achats.

Cela c'était pour le volet général...

Deuxièmement concernant plus spécifiquement le matériel informatique, outre pour les achats de consommables informatiques liés aux systèmes d'impression et de certaines licences, la Province de Liège a fait le choix de se rallier elle-même à différentes centrales d'achat de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ou encore de l'Organisme bruxellois 'ICT' mais aussi pour d'autres services liés à l'informatique comme l'impression.

En effet, même si la Province de Liège dispose de l'expertise lui permettant de mener de tels marchés, il n'en reste pas moins qu'ils constituent généralement des marchés complexes et délicats à mettre en œuvre parce qu'une solution n'est pas l'autre, les spécificités sur l'ampleur parfois des entités concernées mais là c'était dans les moyens de l'organiser, mais sur le terrain, sur le plan technique, les problèmes informatiques vu la grandeur sont différents et ne sont pas réglés. Il n'y a pas une solution pour tout le monde.

Cela demande une mobilisation importante en termes de ressources humaines et ça nous ne l'avons pas. C'est le volume en personnel lié à cela que nous n'avons pas et c'est impossible de pouvoir l'avoir...

Pour ces raisons, la Province a dès lors fait le choix de se concentrer sur certains marchés informatiques qui sont la téléphonie, la connectivité réseau, ... lesquels font partie de la centrale d'achats, et de passer commandes dans d'autres centrales d'achats existantes lorsque ses besoins y sont rencontrés.

J'ai demandé à ce qu'on vérifie pour voir finalement quelles sont les entités, je n'ai pas la réponse maintenant mais j'espère qu'elle va venir... c'est qu'elle n'est pas si évidente que ça... puisqu'en plusieurs heures, je ne l'ai pas de savoir si une commune a accès, une zone de police, une ASBL a accès, il y a des réponses légalement différentes en fonction de cela.

Enfin, nous resterons à l'écoute, c'est l'esprit de toutes façons, des demandes émanant notamment d'ASBL souhaitant rejoindre les centrales d'achat existantes, et ne manquerons pas de les aiguiller vers lesdites centrales au cas par cas et dans la mesure du possible comme je viens de le dire.

Deux choses là-dedans, se renseigner sur ce qui vient d'être fait ; promettre l'impossible, on ne peut pas parce que même en terme de photocopieuse, là aussi maintenant elle se raccorde à l'informatique et tout cela peut être assez spécifique, je ne suis pas un spécialiste, ce sont les services qui le disent... cela c'est une chose, maintenant voir qui peut adhérer et la deuxième suggestion c'est de refaire une campagne d'information à ce sujet-là vers un maximum de partenaires potentiels.

Je vous remercie de votre attention.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Député provincial – Président. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Mme Nicole MARECHAL, Conseillère provinciale (à la tribune). – Très brièvement. Merci pour cette réponse M. le Député, elle est vraiment éclairante.

Je pense simplement que dans les domaines santé, social, culture, sport, on a énormément de partenaires avec qui on a régulièrement des contacts ne serait-ce que parce qu'ils introduisent des demandes de subsides et donc leur faire savoir lors de ces contacts que la possibilité existe... Ce sera compliqué, cela ne tombera pas toujours au bon moment... mais c'est une possibilité parmi d'autres.

Merci pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère provinciale. Pour la quatrième question référencée 19-20/A17, je donne la parole à M. Luc LEJEUNE. Vous avez la parole M. le Chef de groupe.

M. LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune). – Merci M. le Président, M. le Député provincial-Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Ma question porte sur un subside possible à la Clinique Reine Astrid de Malmedy.

Une loi fédérale du 28 février 2019 impose aux hôpitaux d'être membres d'un réseau locorégional à partir du 1^{er} janvier 2020.

En province de Liège, les hôpitaux se regroupent au sein d'un réseau public ou d'un réseau libre.

Par décision du 20 novembre 2019, le Conseil d'administration de la clinique Reine Astrid a décidé de rejoindre le réseau public. Le cdH/CSP ne porte bien entendu pas de jugement sur une décision prise par ledit Conseil d'administration de choisir un réseau ou un autre. Cette décision doit être respectée.

Mais, outre le fait qu'une vérification tutelle auprès du Ministre des Pouvoirs locaux de la Région Wallonne P-Y. DERMAGNE ainsi qu'un recours, la décision vient de tomber il y a une heure dans la presse et le Ministre DERMAGNE a décidé de casser la décision de composition du Conseil d'Administration mais ce n'est pas le sujet, il y a aussi un recours au Conseil d'Etat relativement à une éventuelle composition irrégulière du Conseil d'administration, ce n'est pas le sujet. Nous nous interrogeons sur ce qui nous revient de ce qui a été dit à ce Conseil d'administration du 20 novembre relativement à un rôle possible de la Province.

Pour rappel, une avance de trésorerie à la clinique a été votée par notre Conseil provincial en séance 26 juin 2019. Que la Province soutienne le secteur des soins aux personnes est une bonne chose, et que la Province aille plus loin qu'une avance de trésorerie est également une

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

bonne chose. Le maintien d'un pôle de soins sur Malmedy et son bassin de vie se comprend en termes de besoins de la population et en termes économiques et emploi.

Mais il aurait été dit lors de ce CA du 20 novembre que cette avance de trésorerie pouvait être non remboursable si la clinique décidait de rejoindre le réseau public.

Mesdames et Messieurs les membres du Collège provincial, nous nous interrogeons dès lors sur la vision et les intentions du Collège. L'octroi d'un subside peut-il être conditionné par le choix d'un réseau plutôt que d'être basé objectivement sur une pertinence d'aide ?

Comment ce subside sera-t-il administrativement traité puisque sauf erreur, le budget 2020 ne mentionne rien de tel ?

Le Collège savait-il à l'origine que l'avance ne serait pas remboursable ?

Quelle sera la réaction du Collège si l'autre réseau liégeois introduit une demande de soutien financier similaire ? Car l'objectif de la réforme fédérale est d'encourager la spécialisation entre réseaux ou au sein d'un réseau et de diminuer la concurrence, et dès lors, une approche équitable provinciale devrait logiquement prévaloir.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Chef de groupe. M. André DENIS, Député provincial, je vous invite à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune). - Merci M. le Président, Chers Collègues, M. Lejeune,

Pareillement à ce qu'a dit tout à l'heure mon collègue Robert MEUREAU, cette réponse aurait pu être prise en charge par un autre membre du Collège puisque vous allez le voir j'aborde notamment la question de la supracommunalité mais étant particulièrement impliqué dans ce dossier, c'est à moi que revient le plaisir de vous répondre par rapport à vos questionnements.

Le Conseil provincial a octroyé un prêt d'un million d'euros à la Clinique Reine Astrid de Malmedy en sa séance du 26 juin dernier, suite à une demande de la Clinique en date du 19 juin dernier.

La clinique de Malmedy est un hôpital public, géré par la Commune de Malmedy et son CPAS, dont je suis administrateur après en avoir été le Président durant environ 8 ans.

Elle est fréquentée par une population en provenance d'autres communes, limitrophes principalement.

Si la population de la commune de Malmedy est de l'ordre de 12.500 habitants, le bassin de soins desservi par sa clinique concerne environ 65.000 personnes. C'est annuellement 11.000 patients admis aux urgences, 30.000 journées d'hospitalisation, 300 naissances, 45.000

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

consultations et plus de 400 employés pour environ 280 ETP. La Commune de Malmedy soutient aussi seule une clinique qui rend des services à une population plus large.

C'est d'ailleurs en fonction de cette couverture supra locale que Liège Europe Métropole a proposé, en 2018, à notre Conseil de financer un montant de 750.000,00 € dans le cadre du développement d'un nouveau service de gériatrie et de revalidation.

Cette aide a été octroyée par notre Conseil, sur proposition de LEM, sans susciter d'objection ni de demande de compensation par le réseau Centre Hospitalier Chrétien de la part du cdH. A cette époque, la CRA n'appartenait encore à aucun réseau hospitalier.

Comme souligné par M. Lejeune dans sa question, « le soutien de la province au secteur de soins aux personnes est une bonne chose et que la Province aille plus loin qu'une avance de trésorerie est également une bonne chose ». Il nous dit également que « le maintien d'un pôle de soins sur Malmedy et son bassin de vie se comprend en terme de besoin de la population et en terme économique et d'emplois ». Je le rejoins sur ces éléments.

M. Lejeune, Chef de groupe, s'offusque au nom de son groupe que lors du Conseil d'administration du 20 novembre, qui a choisi d'intégrer le réseau public du CHU, réseau qui se composait déjà également d'Isosl, de la Citadelle, du CHR Verviers, du Bois de l'Abbaye et de l'hôpital de Huy notamment, il lui revient qu'il aurait été dit que l'avance consentie d'un million d'€ pourrait être non remboursable si la Clinique décidait de rejoindre le réseau public.

Tout d'abord, j'invite M. Lejeune à rappeler à ses informateurs que le contenu des PV d'un conseil d'administration gagne souvent à une dissémination discrète. Un administrateur devrait privilégier les intérêts de la société dans laquelle il siège. Mais soit.

Ce qui a été dit c'est que l'aide de la Province est liée au choix du réseau public car c'est dans le cadre d'un hôpital public que la province a consenti ce prêt en juin dernier.

Le prêt consenti en juin dernier l'a été, par une institution publique, dans le cadre d'un hôpital public géré par une commune pour le bien être des habitants de toute une région. Ce prêt a été concédé jusqu'au 15 janvier de cette année. L'hôpital de Malmedy a sollicité le prolongement de l'échéance du remboursement pour répondre à une de vos questions.

Sans présager de la décision de notre conseil, je pense qu'il serait judicieux de prolonger le soutien octroyé à la clinique pour lui donner le temps de proposer un projet pérenne en relation avec le réseau public duquel elle fait maintenant partie. Chaque hôpital du réseau public devra continuer à s'assumer finalement pendant encore un certain temps.

Pour ce qui est de savoir si la Province pourrait intervenir financièrement à l'avenir dans le réseau privé chrétien, je renvoie M. Lejeune à une hypothétique future décision de notre conseil si ce réseau en faisait la demande, ce qui n'a jamais été le cas jusqu'ici. Et, si les hôpitaux du groupe CHC sont accessibles à toute la population, ils appartiennent cependant à une structure privée.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

Ceci étant, si je comprends que le groupe cdH puisse être déçu du choix du conseil d'administration de la CRA de rejoindre le réseau public, il ne devrait pas se laisser guider par des interventions politiciennes. L'attitude du cdH dans ce dossier est dangereuse pour l'avenir de l'hôpital de Malmedy qui mérite mieux que cela.

Dans la même mouvance partisane, le groupe CHChrétien a depuis ce 20 novembre – date à laquelle l'hôpital de Malmedy a choisi d'intégrer le réseau public – introduit un recours à la tutelle contestant la légalité de la composition du CA, vous en avez parlé. Le même groupe CHC, duquel le Président n'est autre que M. René THISSEN, ancien Député et Sénateur cdH, a déposé un recours en extrême urgence – certes perdu – au Conseil d'état. Le CHC a également déposé un recours au Conseil d'état sur le fond de la décision, prétextant une composition illégale du Conseil d'Administration.

La Députée Gréoli a remis en cause la décision du CA de la CRA au parlement wallon. Je regrette que M^{me} Greoli n'ait pu déployer autant d'énergie lorsqu'elle était cheffe de Cabinet du Ministre Prévot en 2014 pour convaincre son Ministre, devenu depuis Président du cdH, d'octroyer à la Clinique un appareil de résonance magnétique. Une IRM a, à l'époque, été attribué à l'hôpital d'Eupen qui devait intégrer le réseau CHC quelque temps après !

J'ai appris, plus tard que ce début d'après-midi, par l'appel d'un journaliste, que le Ministre des Pouvoirs locaux aurait pris attitude concernant le recours introduit contre la composition du Conseil d'Administration de la Clinique Reine Astrid. Décision qui ne devrait cependant pas avoir de conséquence sur le choix de réseau posé par le Conseil d'Administration du 20 novembre dernier. Non, M. Lejeune, le cdH ne fonctionne pas objectivement sur une pertinence d'aide, comme vous l'évoquez dans votre question !

Je pense que votre question est strictement de nature partisane tout comme le vote, le 20 novembre dernier, en faveur du CHC des deux administrateurs cdH représentant la Commune de Malmedy. Commune de laquelle le Bourgmestre est tout de même Vice-Président national du cdH... Une grande affaire de famille en somme.

M. Lejeune, dites donc à vos collègues cdH de respecter le choix du Conseil d'Administration de la Clinique de Malmedy comme vous l'énoncez si justement dans l'introduction à votre question et plutôt d'essayer d'aider l'hôpital de Malmedy à continuer d'exister malgré une situation difficile, en évitant de semer des obstacles sur sa route.

Et tant qu'à faire pourquoi ne pas leur suggérer de dépasser les clivages philosophiques dans le cadre des réseaux hospitaliers comme cela s'est fait de manière constructive dans d'autres provinces ?

Enfin, pour ma part, je suis heureux que notre Province ait pu aider un hôpital de proximité dans des moments difficiles. Et si ce million permettait à la Clinique de Malmedy d'assurer son maintien, ne serait-ce pas une bonne chose au bout du compte ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Député provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

VI. Modification de la représentation provinciale

Document 19-20/126 : Modification de la représentation provinciale au sein de l'asbl "Centre culturel d'Ans (CCA)" : remplacement de M. Thomas CIALONE, Conseiller provincial.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT. – Point 3 de l'ordre du jour (document 19-20/126).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VIII. Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 19-20/AB/01 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) visant à mettre en place un parc paysager supracommunal sur le site du Ry-Ponet – Montant : 1 €.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 19-20/AB/01). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé un débat. J'invite donc le rapporteur, M. Serge CAPPÀ, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole M. le Chef de Groupe.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

M. Serge CAPPÀ, Chef de Groupe (à la tribune). – Merci M. le Président, Chers Collègues, Ce mardi 28 janvier 2020 ; votre 1^{ère} Commission a examiné la création d'un article budgétaire (à définir) visant à mettre en place un parc paysager supracommunal sur le site du Ry-Ponet – Montant : 1 €. Document 19-20/AB/01.

Le commissaire du groupe présentant cet amendement souligne que ce projet soutenu par plusieurs communes pourrait entrer dans une thématique retenue par L.E.M. à savoir le développement territorial supracommunal.

Il lui est répondu que cela n'entre plus dans ce projet mais que la Ville de Liège via son Plan stratégique envisage la création d'un parc métropolitain. Toute une discussion a lieu et il est précisé qu'il n'y a pas de nécessité de créer un poste budgétaire particulier par contre on pourrait envisager d'accompagner une étude via LEM qui serait-elle prise en charge dans le cadre du budget qui est prévu à cet effet c'est-à-dire de 3 millions d'euros pour la supracommunalité.

Le Député Président soulignant d'ailleurs en comparaison que le prix de vente du terrain qui représente à lui seul 10 millions d'euros par rapport aux 3 millions, où irait-on chercher et comment irait-on chercher l'argent.

Résultat du vote 4 pour, une abstention et 7 contre.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Chef de Groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. VANDEBURIE

M. VANDEBURIE, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président.

Chers Collègues, Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, je suis l'auteur de cet amendement.

Je comprends les tenants et aboutissants, les raisons qui ont poussé la proposition de rejeter l'amendement tel par le Collège provincial. Cependant je profite de l'occasion pour regretter deux choses, la première chose c'est l'interprétation de mon amendement par l'achat de l'ensemble des terrains, je ne pense pas avoir inscrit cela dans mon amendement qui était une interprétation exhaustive qui m'aurait réjouie mais je n'allais pas jusque-là. Ce qui me pousse à une deuxième considération qui est de regretter le manque de débat préalable en tout cas de concertation préalable entre l'auteur de l'amendement et le jour du débat en Commission. Finalement, on est un peu porté à une considération, une position de la part du Collège par rapport à un amendement.

Or, peut-être qu'il aurait été possible de le modifier, de l'améliorer et peut-être d'avoir en Commission un débat plus construit en la matière.

Je vous remercie.

M. le Président.-. Quelqu'un d'autre ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission qui s'est prononcée en faveur du rejet de cet amendement? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB, le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 19-20/AB/02 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) dédié au soutien supracommunal pour des projets de développement d'infrastructures liées au vélo comme moyen de transport – Montant : 1 €.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 19-20/AB/02). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé un débat. J'invite donc le rapporteur, M. Rafik RASSAA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Chef de groupe.

M. RASSAA, Rapporteur (à la tribune).- Merci M. le Président, chers Collègues.

Ce mardi 28 janvier, votre première Commission s'est réunie et a débattu du document 19-20/AB/02 et portant sur l'amendement budgétaire déposé par le groupe ECOLO, à savoir la création d'un article budgétaire dédié au soutien supra-communal pour des projets de développement d'infrastructures liées au vélo comme moyen de transport pour un montant d'un euro prévisionnel.

Le Conseiller a d'abord présenté son amendement. Il a notamment invoqué l'exemple de la vallée de la Vesdre qui mériterait des pistes cyclables dignes de ce nom. Il a précisé que la ligne budgétaire à ouvrir doit être vue comme signal politique aux communes pour investir dans la mobilité durable.

Une première réponse est venue de l'administration. Elle a précisé notamment que les investissements supra-communaux sont débattus au sein de Liège-Europe-Métropole, que ces investissements s'élèvent à 3 millions d'euros et que la mobilité durable est bien reprise parmi les priorités définies par la Conférence des bourgmestres. Elle a notamment ajouté que la vesdrienne est bien envisagée dans des investissements. Et que l'on comptabilise à ce jour par moins de 6 millions d'euros investis dans la mobilité durable. Enfin, elle a précisé que certaines voiries sont régionales et que la Province intervient principalement pour relier ces tronçons régionaux ...

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

Le commissaire a repris la parole pour insister sur l'importance de rendre visible le budget déjà consacré par la Province, avec le but bien sûr de l'augmenter. Il a rappelé que la vesdrienne reste pour le moment fantomatique avec de petits tronçons qui rendent impossible de relier directement Liège à Verviers à vélo et ne parlons pas d'Eupen.

Le Président de la Commission a ensuite pris la parole pour donner son propre avis et s'exprimer en sa qualité de bourgmestre. Il a insisté pour que les conférences des bourgmestres inscrivent ces questions de mobilité douce à leur ordre du jour ... Tout en rappelant que la Région wallonne, notamment avec la DPR qui insiste sur cette mobilité douce, a également un rôle à jouer.

Enfin, une dernière réponse est venue du Député-Président qui a rappelé l'existence d'un article budgétaire consacré à la mobilité douce des agents provinciaux et doté de 50.000€. Il a proposé que la Commission soit intégrée dans le processus de décision et a proposé d'inviter M. ANTOINE qui maîtrise tout ce dossier à venir présenter le travail actuel de la Province sur le sujet. Il a ajouté que la Province est intervenue et continuera d'intervenir en soutien à la région pour le maillage fin du réseau cyclable. Il a précisé que l'arrondissement de Verviers a été bien servi avec les interconnexions avec le Limbourg flamand, néerlandais et la région d'Aix-la-Chapelle. Enfin, il a rappelé que la compétence « mobilité » est nouvelle, qu'elle est aujourd'hui éclatée dans plusieurs services et qu'au fur et à mesure des années, elle ressortira plus clairement dans les budgets.

Le vote indicatif de la Commission est de 4 pour, 7 contre et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission qui s'est prononcée en faveur du rejet de cet amendement? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB, le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 19-20/AB/03 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) visant à financer l'évaluation de l'impact des actions culturelles sur les populations concernées – Montant : 1 €.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 19-20/AB/03). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé un débat. J'invite donc le rapporteur, M. Serge CAPPÀ, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole M. le Chef de Groupe.

M. Serge CAPPÀ, Chef de Groupe (à la tribune). – Merci M. le Président. Mme la Directrice générale, Chers Collègues,

Ce mardi 28 janvier 2020, votre première Commission a examiné la demande de la création d'un article budgétaire (à définir) visant à financer l'évaluation de l'impact des actions culturelles sur les populations concernées – Montant : 1 €, document 19-20/AB/03.

Le Commissaire du groupe présentant cet amendement explique et souligne l'intérêt d'évaluer ces actions et l'impact des projets sur le public.

Il fait référence à des projets tels que la journée organisée en hommage à Marcel HICTER, qui entre parenthèses fut un réel succès.

Il souligne aussi les initiatives mises en place en France dans les grands musées ainsi qu'au Québec.

Il lui est répondu que les Services culturels suivent régulièrement en tant que pouvoir subsidiant mais aussi comme opérateur culturel l'évaluation des différents projets. Est aussi évoqué l'existence d'une collaboration avec l'ULg.

Le Député Président suggère qu'une réflexion pour mettre une méthodologie en place pourrait se faire afin de systématiser les choses pour les agents et pour le public.

Résultat du vote, 4 pour, 1 abstention et 7 contre.

Voilà M. le Président.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Chef de Groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission qui s'est prononcée en faveur du rejet de cet amendement? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB, le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 19-20/AB/04 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) concernant l'ouverture d'une antenne CaSS sur l'arrondissement de Huy – Montant : 1 €.

(voir rapport).

M. LE PRESIDENT. - L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et informations données en 2^{ème} Commission.

Document 19-20/AB/05 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) visant l'organisation d'un salon alternatif du vélo en province de Liège – Montant : 1 €.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point de l'ordre du jour (document 19-20/AB/05). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé un débat. J'invite donc le rapporteur, Madame Nathalie FRANCOIS, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme Nathalie FRANCOIS, Conseillère provinciale (à la tribune). – Merci M. le Président. M. le Président, Mme la Directrice générale, Chers Collègues,

Mon rapport concerne l'amendement budgétaire présenté en Commission ce mardi 28 janvier: création d'un article budgétaire (à définir) visant l'organisation d'un salon alternatif du vélo en province de Liège, montant 1€, document 19-20/AB/05.

Le Conseiller explique le dépôt de sa motion. En janvier 2019 afin de promouvoir l'organisation d'un salon du vélo en se basant sur les salons existant Vélo folie de Courtrai et le Bike Brussels et afin de faire de pendant au salon de l'auto bien connu.

Il est répondu que le Service des Sports souhaite inscrire ce projet dans une série d'activités en lien avec les classiques ardennaises en avril 2020 et non comme un salon commercial.

Le programme des activités s'articulera autour de conférences, d'une collaboration avec les commerçants liégeois, de différentes animations et d'ateliers de découverte du vélo, etc.

Le Conseiller répond que le fait que ce salon soit rattaché à un autre grand événement risque d'avoir un retentissement moindre qu'un salon à part entière et qu'il y a un créneau à prendre puisqu'il n'existe actuellement pas de salon de ce type dans l'espace Eurégio.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

Il lui est répondu que le rôle de la Province n'est pas d'organiser un salon de cette envergure là mais plutôt de susciter une émergence et la mise en place de ce type de salon par un autre organisateur.

La Députée provinciale ajoute également qu'ils faisaient le pari d'intégrer cette première expérience dans un événement déjà existant et qu'une analyse sera effectuée a posteriori afin de rectifier l'organisation pour les années suivantes.

Le Conseiller décide de maintenir son amendement budgétaire.

Il est procédé au vote avec 4 absentions, 1 voix pour et 7 voix contre.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA.

M. RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune). – Comme vous l'avez entendu, la Province va donc soutenir déjà cette année sur le budget de l'organisation des classiques ardennaises, l'organisation d'une bourse aux vélos, et diverses événements, ateliers, conférences et activités liées à la pratique du vélo au quotidien.

Comme je l'ai dit en Commission, nous aurions souhaité quelque chose de plus affirmé de plus grand mais la volonté d'agir est là et c'est déjà un bon début.

Cela a été dit dans le rapport, nous voulons surtout contrer la couverture médiatique du salon de l'auto et les délires du type : ma voiture, ma liberté, ce genre de chose par une promotion du vélo et de la mobilité douce mais comme le secteur n'est pas encore suffisamment organisé comme l'est la FEBIAC, nous comprenons qu'il n'y a ait par encore d'organisateur suffisamment solide capable relever ce défi.

Même si le dernier constructeur wallon de vélo a fini par mettre la clé sous le paillason nous espérons que les commençants de vélo de la province se structurent et soient capables, un jour de porter un projet d'envergure comparable à ce qui s'organise à Courtaix, Bruxelles ou même à Utrecht aux Pays-Bas.

Le vote de l'amendement va être du coup tout symbolique puisque nous voulions tout de même souligner notre satisfaction par rapport aux réponses que nous avons eues en Commission.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Chef de Groupe. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission qui s'est prononcée en faveur

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

du rejet de cet amendement? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 19-20/AB/06 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) visant la création d'une cellule de lutte contre l'illettrisme – Montant : 1 €.

(voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 19-20/AB/06). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé un débat. J'invite donc le rapporteur, M. Jacques SCHROBILTGEN, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. Jacques SCHROBILTGEN, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président.

La deuxième Commission s'est réunie ce mardi et lors de la présentation de l'idée de l'amendement, il a été dit que l'idée est de regrouper plusieurs problèmes et de créer une cartographie concernant l'illettrisme.

Il est bien conscient à la Commission qui a introduit l'amendement que les chiffres ne sont pas connus et qu'il n'existe pas de définition très précise pour l'illettrisme.

Il est demandé de créer une cellule de pilotage pour analyser ce problème.

En réponse il a été confirmé que la définition est très difficile à établir, qu'on pourrait essayer de travailler plus étroitement avec les acteurs sur le terrain mais que les chiffres précis ne sont jamais connus.

De plus, il faut faire la différence entre le pouvoir provincial et le secteur associatif.

Sur ce, un Commissaire intervient pour dire que le CRIPEL est déjà partenaire du CASS et un Commissaire ajoute qu'il y a beaucoup d'outils disponibles pour l'instant pour aider les personnes concernées mais que le problème est toujours lié à beaucoup d'autres problématiques.

Le vote a été 1 pour, 7 contre et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme Catharina CRAEN. Venez Madame.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

Mme Catharina CRAEN, Conseillère provinciale (à la tribune). – Merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, j'ai bien écouté les arguments de la majorité pour refuser notre amendement sur la création d'une cellule de lutte contre l'illettrisme et si je dois résumer en une phrase, c'est : ce n'est pas notre compétence ou notre mission.

Pourtant, dois-je rappeler qu'une telle cellule existe bien en province de Namur.

Est-ce que la création du CASS est dans les compétences de la Province ... et pourtant, elle, elle est et elle ne fait et c'est une très bonne chose.

10% de la population est touchée par ce phénomène d'illettrisme et la cellule qu'on proposait pourrait avoir la fonction d'observatoire pour inclure cette cartographie et de statuer sur le chiffre de 10% parce qu'elle est probablement fort sous-estimée.

La vie change et les formes d'illettrisme également. On connaît une nouvelle forme d'alphabétisme fonctionnel suite à la digitalisation. Ce sont des gens qui ont de grosses difficultés à acheter un ticket de train ou de bus aux automates, à se servir des bancontact...

Cette cartographie pourrait également mieux cibler les différents publics cibles pour adapter les différentes formations et souligner les manques de certaines formations qui n'existent pas encore.

La création et la mission de cette cellule aurait pu booster le travail de tous ces organismes et associations qui s'occupent de l'alphabétisation et qui le font dans un esprit d'émancipation complète de la personne.

Elle pourra contrecarrer la nouvelle tendance de vouloir cadenciser le travail des formateurs, des différents organismes, avec des objectifs très précis de réussite dans la formation.

Le côté humain disparaît pour faire place à une certaine pression sur les apprenants ce qui est tout à fait contraire à la confiance nécessaire entre le formateur et l'apprenant.

Une formatrice de Lire et Ecrire exprime le malaise, on nous assigne à un monde marchand qui n'est pas le nôtre. Même si le besoin de budget supplémentaire est criant et s'exprime notamment par le mémorandum du secteur, il ne s'agit donc pas toujours d'argent à investir mais il s'agit de garantir effectivement la prise en main d'un problème social dans tous ses aspects.

Il s'agit de témoigner un soutien à des travailleurs qui sont souvent désemparés face aux insuffisances du secteur actuel qui laisse dans l'ignorance tout un pan de la société avec des conséquences sociales dramatiques en terme de pauvreté.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

Je ne voudrais pas opposer les différents budgets des départements entre eux mais le PTB est vraiment demandeur que celui des affaires sociales soit un jour augmenter en conséquence pour un jour prendre en mains ce genre de défis sociaux.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci Mme la Conseillère provinciale.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente (à la tribune). – Merci M. le Président.

Alors moi je veux bien qu'on refasse le débat de la Commission ici au Conseil mais je ne pense pas que ce soit l'objet de l'organisation du travail.

Je voudrais vous rappeler Mme CRAEN que notre compétence Affaires sociales / Santé, on est un peu sur les deux quand on voit l'étendue de la question qui est la vôtre et que vous donnez notre compétence et je l'ai dit en Commission, c'est bien d'être complémentaire avec qui, avec un secteur associatif qui fait bien son travail, qui doit rester la première ligne et ça c'est vraiment la ligne de conduite qui est la nôtre et qui restera la nôtre. On ne veut pas se substituer à un secteur associatif. Le secteur associatif, je ne sais pas si vous savez en province de Liège combien il y a d'associations qui travaillent au niveau de l'aide aux personnes ? Il y en a 3000 ; 3000 qui sont plus ou moins subsidiées, qui travaillent pour 90% d'entre elles grâce à des bénévoles et nous les aidons en complémentarités mais nous ne viendrons jamais faire leur travail. Ça je pense que vous devrez vraiment l'intégrer car c'est la philosophie des Départements des Affaires sociales et de la Santé.

Vous parlez de Lire et Ecrire et bien c'est un bon exemple, on les soutient, mais il n'y a pas que nous évidemment, il y a le CRIPEL, le CRIPEL travaille évidemment avec eux. Lire et Ecrire est évidemment soutenu par le niveau de pouvoir régional et partenaire du CASS, vous l'avez dit, et je pense que c'est bien là notre mission.

Notre mission n'est pas de se substituer à cette association mais de lui venir en aide dans une complémentarité de service et puis vous faites un grand écart en amenant la problématique sociale dans tous ces aspects qui a été évoqué par Mme SIMON en Commission. Elle vous a dit que l'illettrisme c'est une chose mais pour permettre aux personnes qui sont illettrées le CASS c'est une porte d'entrée précisément pour leur permettre de sortir de cette honte qui est la leur et qu'ils cachent pendant toute leur vie le fait d'être illettré et donc ils sont dans une précarité sociale et le CASS c'est précisément cette porte d'entrée pour leur permettre de sortir de cette honte et de trouver des solutions via qui, via le secteur associatif, on y revient toujours. Vraiment, vous devez comprendre que notre logique de travail restera celle-là et je ne vois pas en quoi le fait de développer une analyse du nombre de personnes qui sont dans cette situation, je pense que c'est plus global que ce qui concerne le territoire de la province, je pense que ce ne sont pas nos missions donc je ne vois clairement pas ce qu'on pourrait créer comme service spécifique pour venir mieux répondre aux besoins de ces personnes que ne le fait le secteur associatif et puis vous faites encore un plus grand écart en parlant des difficultés des travailleurs sociaux.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

Croyez-nous, nous sommes bien convaincus qu'il y a trop de personnes à aider par rapport au nombre de travailleurs sociaux qui existent en première ligne et notamment j'y reviens, dans le secteur associatif.

Vous allez dire que je me répète mais c'est bien là je pense le bon positionnement d'un niveau ce pouvoir comme le nôtre c'est de venir compléter le dispositif et on vous l'a expliqué par rapport à une question, je pense que Mme GAILLARD avait posée par rapport à la décentralisation du CASS, l'idée est bien de développer des services à la carte dans un maximum des 84 communes pour être complémentaire à ce qui existe et donc on peut mettre du personnel, on peut mettre des travailleurs sociaux de la Province à disposition des communes, en partenariat avec des associations mais ça c'est la complémentarité. La complémentarité, elle peut se définir à beaucoup de niveaux mais jamais on ne se substituera au système associatif vraiment j'aimerais que vous l'intégriez.

Au-delà de ça, on peut en reparler en Commission, on a un observatoire de la santé qui a fait des profils locaux, des profils des 84 communes pour établir le bilan de santé des habitants des 84 communes, on peut très bien imaginer réfléchir parce que si personne n'y est arriver jusqu'ici, ça veut dire que c'est quand même très complexe, réfléchir avec le secteur associatif et l'Observatoire de la Santé à la manière dont on pourrait identifier le nombre de personnes mais je pense que c'est compliqué puisqu'ils sont dans la honte de dire qu'ils sont illettrés et donc je pense que le meilleur moyen de capter ces personnes c'est une prise en charge globale des problématiques qu'ils rencontrent de part cette précarité sociale.

Voilà c'est tout ce que je voulais ajouter. Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Députée provinciale-Vice-Présidente. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission qui s'est prononcée en faveur du rejet de cet amendement? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 19-20/127 : NEOMANSIO : Assemblée générale ordinaire fixée au 6 février 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 19-20/127).

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 5 voix pour et 4 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Avant de passer au vote, je vous informe que, comme en Commission, M. Miguel FERNANDEZ ne participera pas au vote sur ce point.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/128 : Mise à disposition de la Commune de Saint-Nicolas d'un fonctionnaire provincial chargé de la poursuite des infractions administratives classiques, des infractions environnementales et des infractions de voirie.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 19-20/128).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe PTB.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/129 : Octroi de subventions en matière d'équipement touristique – Année 2019 – Rectification du délai pour l'envoi des pièces justificatives.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 19-20/129).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/130 : Cultes – Compte 2018 de la mosquée Aksemseddin, rue de l'Institut 3 à 4670 Blegny – Avis favorable.

Document 19-20/131 : Cultes – Modification budgétaire N°1 de l'exercice 2019 de la mosquée Aksemseddin, rue de l'Institut 3 à 4670 Blegny – Avis favorable.

Document 19-20/132 : Cultes – Budget 2017 de la mosquée Fatih, rue de Tilleur, 140 à 4420 Saint Nicolas – Avis favorable.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 13, 14 et 15 de l'ordre du jour (documents 19-20/130, 19-20/131, 19-20/132) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 19-20/AB/07 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) visant à verdiriser les espaces publics dans le cadre de la candidature de la Province à l'appel à projet européen « LIFE » – Montant : 1 €.

(voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour.

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et informations données en quatrième Commission.

Document 19-20/AB/08 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) visant la consultation d'un Bureau externe afin de mesurer l'impact des émissions de CO2 des événements se déroulant sur la Province de Liège – Montant : 1 €.

(voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour.

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et informations données en quatrième Commission.

Document 19-20/AB/09 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) visant un partenariat avec les Communes pour offrir un arbre lors d'une naissance – Montant : 1 €.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 19-20/AB/09). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé un débat. J'invite donc le rapporteur, Mme Marie-Christine SCHEEN, à nous en faire connaître les conclusions.

Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme Marie-Christine SCHEEN (à la tribune). – La quatrième Commission s'est réunie ce lundi 27 janvier elle a notamment débattu du document 19-20/AB/09 portant sur un amendement budgétaire déposé par le groupe ECOLO.

C'est amendement demande une création d'un article budgétaire à définir, visant un partenariat avec les communes pour offrir un arbre lors d'une naissance.

Après présentation de l'amendement, le Député répond en faisant observer qu'il y a plus de 11.000 naissances par an sur la province et ce qui entrainerait selon lui des difficultés à mettre un tel système en place car ceci demanderait beaucoup d'espace.

Un Conseiller ajoute que ce projet est en doublon avec le travail déjà effectué par les communes lors de la journée de l'arbre.

La conseillère qui a déposé l'amendement répond qu'il s'agit de toucher les communes non participantes à cette journée.

Une autre conseillère fait remarquer que ceci doit être une proposition et non une obligation.

Enfin, elle insiste sur l'urgence de la verdurisation et sur les problèmes d'abattage de nombreux arbres causés par les maladies d'hiver.

Sur ce point le Député a répondu qu'à chaque fois que la Province coupe des arbres elle en replante de façon raisonnée.

Les votes : 3 voix pour, 6 contre et 2 abstentions.

Merci.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission qui s'est prononcée en faveur du rejet de cet amendement? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB, le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 19-20/AB/10 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) visant la mise à disposition des Communes de drones dans la cadre du cadastre des toitures – Montant : 1 €.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour.

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et informations données en quatrième Commission.

Document 19-20/AB/11 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) concernant l'installation de fontaines à eau potable reliées au réseau dans toutes les implantations provinciales – Montant : 1 €.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour.

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et informations données en quatrième Commission.

Document 19-20/AB/12 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) concernant l'achat puis la distribution, à titre gratuit, à chaque membre du personnel provincial d'une gourde réutilisable – Montant : 1 €.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour.

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et informations données en quatrième Commission.

Document 19-20/AB/13 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (560/640366/01) libellé « La Province de Liège Wolf Friendly » – Montant : 1 €.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour.

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et

informations données en quatrième Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020**Document 19-20/134 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière Dyle-Gette » – Exercice 2018/Prévisions 2019.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 19-20/134).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/135 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures, de Développement durable et de Supracommunalité – Demande de soutien de la Commune de Braives pour l'aménagement d'un parking d'EcoVoiturage, d'une aire de convivialité et d'un arrêt de bus sur le site de Fallais, rue de Dreye à Braives.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document 19-20/135).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions et des remarques, j'invite donc le rapporteur, Mme Astrid BASTIN, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Astrid BASTIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci M. le Président. Une Conseillère demande s'il y aura une borne électrique ?

Le Député répond que tous les parkings sont équipés pour l'installation de la borne électrique mais que c'est la commune qui décide de l'installation ou non de ladite borne.

On a 10 voix pour, 1 abstention et 0 contre.

Merci.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/138 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché intitulé « Site provincial de Naimette-Xhovémont – Rénovation des gradins et de la voirie périphérique ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 19-20/138).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

Document 19-20/139 : Vente de gré à gré de l'immeuble sis Avenue Peltzer, 40 à 4800 Verviers – Actualisation de la valeur vénale du bien – Choix de l'acquéreur.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 19-20/139).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 19-20/AB/14 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) visant à assurer la gratuité réelle des supports de cours à destination des étudiants – Montant : 1 €.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 19-20/AB/14).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Madame Virginie DEFRANG-FIRKET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Cheffe de groupe.

Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune).- Merci M. le Président, chers Collègues.

Votre 5^{ème} Commission s'est penchée ce lundi 27 janvier sur un amendement budgétaire qui visait la création d'un article budgétaire à définir visant à assurer la gratuité réelle des supports de cours à destination des étudiants.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

En réponse à cette proposition, il est rappelé aux membres de la Commission le contenu du Décret du 19 juillet 2010 sur la gratuité et la démocratisation de l'Enseignement supérieur en vue de réduire le plus largement et le plus équitablement possible la charge financière des études supérieures.

La Haute Ecole et son pouvoir organisateur ont décidé de s'inscrire de façon volontaire dans le processus de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

Comment me direz-vous ? Il nous est expliqué que c'est par différents moyens et notamment la mise à disposition des notes et supports de cours dans les meilleures conditions possibles pour tous les étudiants. Concrètement, il s'agit de la mise en ligne des notes de cours via l'école virtuelle, d'une version imprimée des notes de cours moins chère que la production individuelle vendue aux étudiants en début d'année et la gratuité de la version imprimée pour les étudiants reconnus comme boursiers qui en font la demande.

Le règlement général des études 19-20 de la Haute Ecole reprend dans son article 24 les dispositions du Décret relatives aux supports de cours issus du Décret sur la gratuité.

Il nous est indiqué que le prix moyen d'un pack de syllabus est en moyenne de 20€ sur les 5 dernières années académiques. Le prix moyen d'un syllabus inclus dans un pack est de 1.30€, le prix d'une impression à la feuille recto est de 0.01€ et pour un recto verso 0.0136€... c'est pas beaucoup... en 2019-2020, ce sont 5010 étudiants qui ont acquis un pack de cours, soit 55% des 9030 étudiants.

Il y a eu aussi 389 étudiants boursiers qui ont sollicité l'impression gratuite, soit 62% des 626 étudiants boursiers.

Il nous est expliqué aussi qu'un marché public in house est conclu entre la Haute Ecole et les Editions de la Province de Liège pour 4 ans pour 15 syllabi par an. Les contenus sont en permanence améliorés, mieux préparés et mieux illustrés.

En résumé, il nous est rappelé plusieurs points : on peut constater le respect des obligations décrétales par la mise en ligne, la gratuité pour les boursiers, la réponse adéquate apportée aux besoins des étudiants, le service de qualité et à prix démocratiques rendu également aux étudiants avec un prix moyen du pack de 20€ et également une bonne collaboration avec les Editions de la Province de Liège. A noter également la réflexion menée actuellement sur les vidéos pédagogiques qui seront accessibles aux étudiants via un code QR qui sera repris directement dans le syllabus.

De nombreuses questions ont suivi cet exposé complet.

Un membre dispose de témoignages qui indiquent que le pack de syllabus proposé n'est pas complet par rapport à ce qui serait obligatoire pour eux. Ils devraient eux-mêmes imprimer certains documents pour obtenir ce qu'il n'y a pas dans le pack. Le pack coûte aujourd'hui 20€, hier c'était 70 mais en fait la question est... c'est pour moins dedans ?

Il lui est répondu que le coût du pack est bien sûr proportionnel au nombre de syllabus.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

Il est obligatoire de mettre à disposition des notes de cours mais pas de produire des syllabus. Ces notes sont disponibles en ligne et doivent normalement suffire à la réussite mais cela ne dispense évidemment personne de lectures complémentaires à celles-ci et la présence aux cours est également un facteur très important de la réussite.

Les étudiants peuvent également s'exprimer lors notamment de la Commission des frais. Ils sont associés aux décisions et cette préoccupation n'a jamais été exprimée c'est donc étonnant qu'elle ressorte ici.

Autre question pourquoi le pack n'est-il pas gratuit ? Il est répondu que le pack est gratuit conformément au Décret dans la mise en ligne des notes de cours. Le pack imprimé lui est gratuit pour les boursiers mais il n'est pas exclus une intervention du Conseil social pour les étudiants éligibles. A noter également que malgré la gratuité de l'impression prévue actuellement seulement un peu plus de la moitié des étudiants en droit de l'obtenir la sollicite, beaucoup préfère en effet travailler directement sur écran.

Une impression papier se chiffre en milliers d'euros et nous savons tous l'objectif visé par toute autorité qui se respecte est de respecter la quantité de papier produite plutôt que d'en encourager son utilisation.

Au sujet du rythme du travail de la Commission pédagogique et du numérique est évoqué le nombre de 14 syllabus transformés par an. La question est la suivante : est-ce qu'il est demandé quand le tout sera renouvelé ? Ben fait, jamais, jamais il ne sera complètement renouvelé parce que les syllabus et les matières évoluent en permanence et donc la boucle n'est jamais bouclée et quand on touche à l'enseignant, ce n'est pas juste à un syllabus que l'on touche c'est parfois jusqu'à 10 dont cet enseignant est responsable.

Tous les syllabus ne nécessitent heureusement pas un travail de remise en page ou de relecture et une intervention graphique n'intervient que si elle est nécessaire.

Autre question, le pack est-il valable pour une année ou pour un trimestre ? C'est pour une année.

Il y a aussi les livres de référence des Editions de Boeck que pourraient devoir acquérir certains étudiants, ils sont en général recommandés mais jamais obligatoires.

Autre question, qu'en est-il de la fin de vie des livres, des syllabus ? Les syllabus en fait circulent, ils sont en général revendus, donnés ou gardés dans des caisses au grenier pour les plus conservateurs.

Un membre demande enfin s'il peut avoir accès aux syllabus comme Conseiller provincial. Il n'y a une seule condition, les cours ne sont accessibles qu'aux étudiants régulièrement inscrits mais bonne nouvelle, il n'y a pas de limite d'âge fixée. A bon entendeur...

Malgré les réponses fournies, l'amendement budgétaire n'est pas retiré, dommage puisque que les réponses aux questions étaient extrêmement complètes.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

Il a été soumis au vote : 4 voix pour, 7 voix contre et aucune abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Cheffe de Groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission, qui s'est prononcée en faveur du rejet de l'amendement ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 19-20/136 : Modification de la redevance pour les étudiants séjournant à la « Maison Erasmus » de la HEPL.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 19-20/136).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission a soulevé des questions et des remarques, j'invite donc le rapporteur M. Hajib EL HAJJAJI, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Hajib EL HAJJAJI, Rapporteur (à la tribune).- Bonjour chers Conseillers,

Voici mes restitutions synthétiques pour ce point abordé en Commission.

Une conseillère provinciale s'étonne de l'utilisation du mot redevance pourquoi pas loyer. Il lui est répondu que le terme est utilisé dans la terminologie de la Province.

Cette même conseillère provinciale demande à connaître le cout par étudiant, cout vérité de manière à pouvoir objectiver le montant par année pour ces étudiants qu'elle estime comme étant faible, alors qu'elle estime que le programme Erasmus, européen ou mondial, est accessible aux personnes plutôt aisées.

Il lui est répondu que la Province applique une tarification provinciale identique à celle des internats pour assurer une certaine forme d'égalité de traitement. Une Conseillère provinciale demande à pouvoir connaître la répartition genrée des étudiants dans la Maison Erasmus. Cette question est en cours de réponse.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

Elle demande aussi si les étudiants liégeois bénéficient de tarif préférentiel dans les logements en lien avec des Erasmus dans d'autres pays. Il lui est répondu qu'il y a aussi une forme de prise en charge, sous forme d'un principe de réciprocité. Et que les étudiants bénéficient d'une bourse pour faire face à leurs dépenses.

Le vote en Commission Enseignement est de : 7 pour, 0 contre et 4 absentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

XII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

XIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 20 février 2020 à 16H30.

La réunion publique est levée à 18h10.

XIV.- Huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JANVIER 2020

Je prierai M. le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.